



Groupement Hospitalier de Territoire

GH Fondation Vallée - Paul Guiraud

EPS Erasme

IFAS : contenu de la formation

La préparation au [diplôme d'état d'aide-soignant, ou DEAS](#), comporte **1 540 heures d'enseignement théorique et clinique (22 semaines de cours et 22 semaines de stages)**. Elle se fait de façon continue sur une période de 11 mois, entre janvier et décembre. Celle-ci est accessible dès la sortie du cursus scolaire, à partir de 17 ans, ou en formation professionnelle.

Formation théorique

Elle comprend 10 modules :

1. Accompagnement d'une personne dans les activités de la vie quotidienne et de sa vie sociale
2. Repérage et prévention des situations à risque
3. Évaluation de l'état clinique d'une personne
4. Mise en œuvre de soins adaptés, évaluation et réajustement
5. Accompagnement de la mobilité de la personne aidée
6. Relation et communication avec les personnes et leur entourage
7. Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs
8. Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés
9. Traitement des informations
10. Travail en équipe pluriprofessionnelle, qualité et gestion des risques

Formation clinique

Elle s'articule autour de 4 stages réalisés en structures hospitalières ou extra-hospitalières du champ sanitaire et social. Ils comprennent au moins :

- 1 stage auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique
- 1 stage auprès de personnes âgées
- Les autres typologies sont déterminées par l'équipe pédagogique selon les besoins de l'élève.

Au cours de ces stages, l'élève réalise au moins une expérience de travail de nuit et une expérience de travail le week-end.

Méthodes pédagogiques

- Cours magistraux, travaux de groupe, travaux dirigés, apprentissages pratiques en simulation,
- Recherches documentaires,
- La progression de l'élève est appréciée dans le cadre du projet pédagogique de l'Institut,
- Le développement des capacités d'initiative de l'élève vise l'autonomie du professionnel,
- Le suivi pédagogique individualisé de l'élève est un mode de soutien des apprentissages.

Ressources

- Utilisation de matériel informatique, wifi, Internet
- Utilisation d'une plateforme pour les plannings de cours (accessible à distance)
- Centre de documentation
- Suivi pédagogique individualisé pour permettre de mesurer sa progression
- Encadrement en stage
- Formation aux gestes d'urgence (AFGSU) gratuite, intégrée dans la formation
- Projets innovants (Serious Game), Pratiques en Simulation

Emploi du temps

- 1540 h sur 12 mois avec 22 semaines de cours (770h) et 22 semaines de stage (770h)
- Cours dispensés du lundi au vendredi sur une amplitude qui peut aller de 8h30 à 18h à l'IFSI
- Stages : selon les horaires définis par le maître de stage sur une base de 35h semaine en moyenne
- 4 semaines de Congés scolaires dont 3 l'été

Stages

- 3 stages de 5 semaines et un stage de 7 semaines réalisé en fin de formation permet l'exploration du projet professionnel.
- Les élèves ne bénéficient pas d'indemnité de stage ou de remboursement de transport.

Cursus partiel en parcours modulaire

Des équivalences de compétences, de blocs de compétences ou des allègements partiels ou complets de certains modules de formation sont accordés, selon les modalités fixées à l'annexe VII de l'arrêté du 10 juin 2021, aux élèves titulaires des titres ou diplômes suivants :

- Le diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture (DEAP)

- Le diplôme d'assistant de régulation médicale (ARM)
- Le diplôme d'État d'ambulancier (DEA)
- Le baccalauréat professionnel Services Aux Personnes et Aux Territoires (Bac pro SAPAT)
- Le baccalauréat professionnel Accompagnement, Soins et Services à la Personne (Bac pro ASSP)
- Le Diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social (DEAES) (arrêté du 29 janvier 2016 : spécialités «à domicile», «en structure collective», «éducation inclusive et vie ordinaire»)
- Les titulaires des diplômes d'État d'aide médico-psychologique (DEAMP) ou d'auxiliaire de vie scolaire (AVS) sont titulaires de droit du DEAES 2016
- Le titre professionnel d'assistant de vie aux familles (ADVF) • Le titre professionnel d'agent de service médico-social (ASMS)
- Aux personnes n'ayant pas validé l'ensemble des modules conduisant à l'obtention du DEAS au cours de la formation initiale. (1 redoublement autorisé)

Documents

- [Plaque formation IFAS](#) (1.41 Mo)